



# Communiqué de presse

Embargo: 24.11.2015, 9:15

---

## 2 Espace et environnement

N° 0351-1511-10

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises 2013

### **Les entreprises ont consacré 2,3 milliards de francs à la protection de l'environnement en 2013**

Neuchâtel, 24.11.2015 (OFS) – **En 2013, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises se sont élevées à environ 2,3 milliards de francs. Par rapport à 2009, les investissements pour prévenir la pollution ont augmenté de 30% tandis que ceux pour traiter la pollution ont reculé de 31%. Cette évolution reflète, entre autres, un intérêt accru des entreprises pour des processus de production plus propres. Tels sont quelques-uns des résultats d'une enquête réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

En 2013, les dépenses de protection de l'environnement des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire comprenaient 1,727 milliard de francs de dépenses courantes (dépenses internes, achats de services et redevances communales) et 537 millions de francs d'investissements pour prévenir ou pour traiter la pollution. Elles atteignaient au total 2,264 milliards de francs, un montant comparable à celui enregistré en 2009, année de la dernière enquête. Toutefois, en raison de la croissance économique observée durant cette période, la charge que représentent ces dépenses pour les entreprises a reculé de 0,39% à 0,36% du PIB.

#### **Les technologies plus propres gagnent du terrain**

Par rapport à 2009, les investissements de prévention de la pollution ont augmenté de 30% tandis que ceux de traitement de la pollution ont reculé de 31%, à prix courants. La part des premiers dans le total des investissements de protection de l'environnement est ainsi passée de 65% à 77% et celle des seconds de 35% à 23%. Cette évolution traduit entre autres un intérêt accru des entreprises pour les technologies et processus de production plus propres, qui permettent de réduire voire d'éviter la génération de pollution plutôt que de traiter celle-ci une fois engendrée.

### **Sept francs sur dix pour la gestion des déchets et des eaux usées**

Entre 2009 et 2013, la part des dépenses de protection de l'environnement affectée à la gestion des déchets, comme celle destinée à la gestion des eaux usées, sont restées stables (46% respectivement 25% en 2013). Celle consacrée à la protection de l'air et du climat a reculé de 14% à 11% tandis que la part attribuée aux autres domaines de l'environnement (p. ex. la lutte contre le bruit, la protection de la biodiversité, du paysage, des sols et des eaux souterraines) a augmenté de 15% à 18%.

### **L'industrie suisse n'est pas pénalisée en comparaison européenne**

En 2013, les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie s'élevaient à environ 1 milliard de francs, soit près de 6% de moins qu'en 2009 et 16% de moins qu'en 2003, à prix courants. La charge financière que représentaient ces dépenses pour l'industrie suisse est ainsi passée de 1,2% de la valeur ajoutée brute en 2003 à 0,9% en 2009 et 0,8% en 2013. Dans l'industrie européenne (UE-28), cette charge s'élevait à 2,3% en 2013.

Le recul des dépenses dans l'industrie suisse ne signifie pas nécessairement que ce secteur s'engage moins en faveur de la protection de l'environnement. Il peut en effet aussi s'expliquer par des changements structurels en faveur d'activités moins polluantes, par l'adoption de processus de production plus propres ou encore par des traitements moins coûteux de la pollution générée.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE  
Service des médias

#### **Remarques sur la collecte des données**

Les résultats 2013 présentés ici sont tirés d'une enquête basée sur un échantillon aléatoire d'environ 9150 entreprises de plus de deux emplois des secteurs secondaire et tertiaire. Le taux de réponse est de 65%. Les données sont collectées pour les variables suivantes:

- redevances communales de gestion des déchets et des eaux usées;
- achats de services à des tiers: par exemple pour la gestion des déchets et des eaux usées (autres que les redevances communales), pour des études d'impact, pour des mandats de formation ou de certification environnementale, pour l'exploitation et l'entretien d'équipements internes de protection de l'environnement etc.;
- dépenses courantes internes: par exemple dépenses de personnel, d'énergie et de matériel pour l'exploitation d'installations internes de collecte et de traitement des déchets ou des eaux usées, pour le contrôle des niveaux d'émission, pour la certification et la formation environnementale etc.;
- investissements de prévention de la pollution: par exemple systèmes de recirculation des gaz ou des eaux, systèmes de combustion améliorée, mesures d'adoption d'intrants moins polluants, matériel roulant peu bruyants etc.;
- investissements de traitement de la pollution: par exemple filtres à fumées, installation de traitement des eaux usées, conteneurs, broyeurs et incinérateurs à déchets, murs anti-bruit etc.

Les méthodes statistiques de traitement des redevances communales ayant été affinées, les résultats 2009 ont été recalculés pour garantir leur comparabilité avec ceux de 2013.

---

**Renseignements:**

Jacques Roduit, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire

tél.: +41 58 463 66 12, e-mail: [jacques.Roduit@bfs.admin.ch](mailto:jacques.Roduit@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [kom@bfs.admin.ch](mailto:kom@bfs.admin.ch)

---

**Offre en ligne:**

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) > Thèmes > 02 - Espace, environnement

La statistique compte pour vous. [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

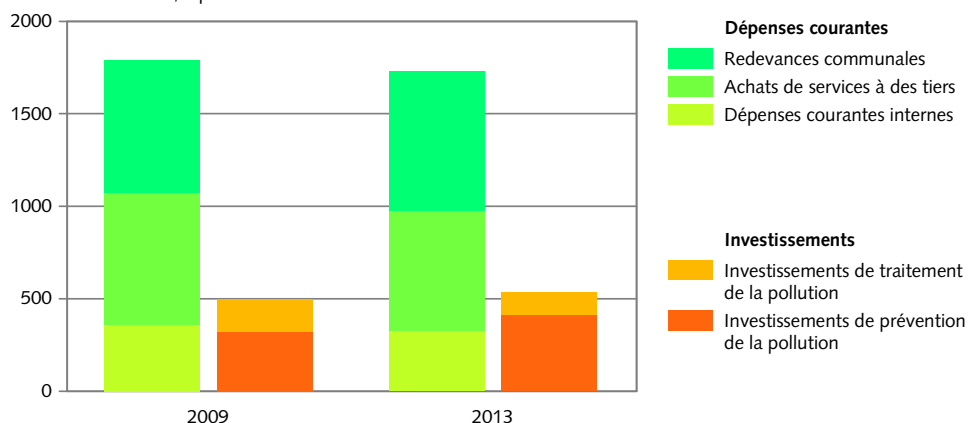
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

---

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.</p> <p>Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Dépenses de protection de l'environnement des entreprises<sup>1</sup>, par type de dépense

En millions de francs, à prix courants



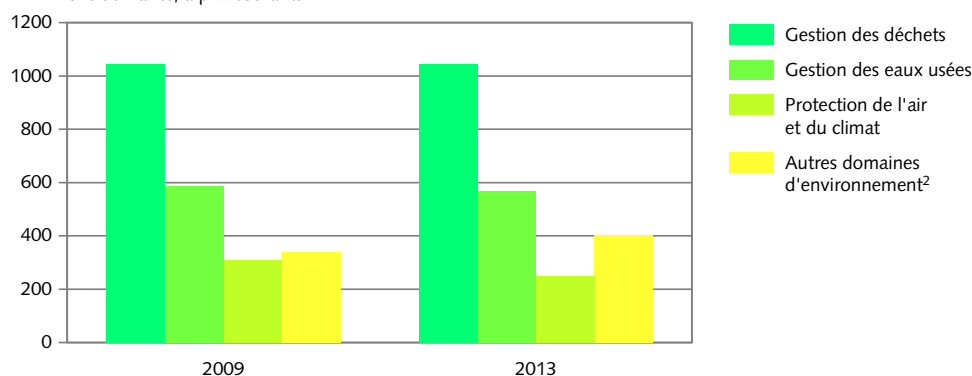
1 Entreprises de plus de 2 emplois, hors secteur primaire, hors branches 37,38 et 39 «Assainissement, gestion des déchets et dépollution» et hors branche 84 «Administrations publiques», selon la nomenclature générale des activités économiques - NOGA 2008.

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2015

## Dépenses de protection de l'environnement des entreprises<sup>1</sup>, par domaine d'environnement

En millions de francs, à prix courants



1 Entreprises de plus de 2 emplois, hors secteur primaire, hors branches 37,38 et 39 "Assainissement, gestion des déchets et dépollution" et hors branche 84 "Administrations publiques", selon la nomenclature générale des activités économiques - NOGA 2008.

2 Lutte contre le bruit, protection de la biodiversité, du paysage, des sols et des eaux souterraines, recherche et développement (R&D), autres activités.

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2015